

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Roquefort-les-Pins

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Dès le début de mandat, remettre à jour le plan vélo

- en mettant en place un comité de suivi opérationnel se réunissant au minimum 2 fois par an ;
- en établissant un budget annuel de 50000 euros

Action n°2 :

Former l'ensemble des technicien·ne·s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°3 :

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : En particulier sur la route Notre Dame, le chemin de Peire Luche, la route de Valbonne. Participer à la mise en place d'un itinéraire cyclable entre Roquefort les Pins et le lycée Simone Veil, en aménageant l'accès à la piste du Collet des Espères.

Action n°4 :

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines Travailler avec les communes de Valbonne, du Rouret, d'Opio et de Villeneuve Loubet, avec la CASA, pour réfléchir à l'aménagement de pistes intercommunales.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°5 :

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Aménager des Chaussées à Voie Centrale Banalisée dans les chemins de Roquefort qui ne possèdent pas l'écartement suffisant pour la mise en place de trottoirs

Action n°6 :

Arrêter tout projet de construction de grande infrastructure routière destinée aux véhicules motorisés. Abandon du contour de Roquefort par le Nord ou par le Sud

Action n°7 :

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

Action n°8 :

Créer des zones à très faible circulation dans certaines rues (sens unique, mise en cul de sac) pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles. Par exemple dans le chemin de Peire Luche, chemin des Trois Feuilletts,...

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°9 :

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les “arrache roue”) dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Mise en place d'arceaux au niveau de l'entrée de la médiathèque, d'Intermarché, des commerces (Pizza des Pins, Boulangeries,...)

Promouvoir une culture vélo

Action n°10 :

Favoriser le déploiement du programme national “savoir rouler à vélo” dans les écoles primaires.

Action n°11 :

Donner l'exemple : en tant que maire et élu·e·s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Action n°12 :

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Action n°13 :

Créer une “fête du vélo”.